



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 36819

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conséquences de la fermeture définitive du bureau de poste annexe 3 dans le quartier Saint-Louis - Les Grésillons de Carrières-sous-Poissy dans les Yvelines. Après la diminution de son activité pendant un an puisque celui-ci avait été fermé le matin, la décision de le supprimer est intervenue en ce mois d'août 1999. Interpellé par des usagers, ces derniers expriment leur incompréhension et leur colère puisque ce bureau de poste permettait à 7 000 personnes de bénéficier du service public de La Poste et qu'il se trouve implanté en zone urbaine en difficulté où les commerces de proximité disparaissent peu à peu. Il souligne par ailleurs les conséquences de cette fermeture qui obligera les usagers, notamment les personnes âgées, les demandeurs d'emplois, les mères de famille à se déplacer par transport en commun à l'autre bout de la ville pour rejoindre la deuxième annexe postale. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour réouvrir ce bureau de poste et permettre ainsi au service public d'être pleinement assuré.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la loi du 2 juillet 1990, La Poste doit accorder une attention toute particulière à l'amélioration de sa présence territoriale afin d'assurer un service public de qualité accessible à tous. Des orientations ont été définies dans le contrat d'objectifs et de progrès signé le 25 juin 1998 entre l'Etat et La Poste, visant à préciser les conditions d'évolution et d'amélioration du service postal, tant en zone rurale qu'en zone urbaine, notamment dans les quartiers en difficulté. Ces orientations ont fait l'objet d'une large concertation, en particulier avec les représentants des maires et des élus locaux. Concernant Carrières-sous-Poissy, l'existence du bureau situé dans le centre commercial Saint-Louis n'est nullement remise en cause. Cet établissement n'a pas été ouvert du 9 août au 28 août derniers en raison de la baisse de fréquentation constatée en période estivale. Néanmoins, depuis le 30 août, il fonctionne à nouveau selon ses horaires habituels.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36819

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6262

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7162